

Grenoble, le 9 novembre 2016

L'Inspectrice d'Académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Isère

à

Conseil local FCPE de la Cité Scolaire
Internationale Europe

Cabinet

ASM
n°16-634

Téléphone
04 76 74 79 76

Mél :
ce.dsden38-cabinet
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Madame la présidente, monsieur le vice-président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 27 octobre 2016 par lequel vous sollicitez une diversification des options et spécialités du lycée.

Je souhaite vous préciser que l'évolution de l'offre de formation des lycées de l'académie relève de la compétence de madame le recteur.

Ce sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour des différentes instances compétentes cette année.

L'offre de langue sera examinée en équité sur l'ensemble du territoire académique. Toutefois, je tiens à vous préciser que la diversification des langues 3 que vous souhaitez ne peut se faire par réduction de l'horaire légal.

Enfin, les demandes d'ouverture d'option ou de spécialité doivent être formulées par le chef d'établissement selon les modalités qui ont été précisées par circulaire.

Je vous prie de croire, madame la présidente, monsieur le vice-président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Dominique FIS -